

**Point de presse de la porte-parole -
Réunion des ministres des affaires
étrangères du triangle de Weimar -
Russie/La France condamne le
verdict à l'encontre d'A. Navalny, la
confirmation de la dissolution de
Memorial, et salue le courage des
militants de la société civile russe
qui sont aujourd'hui injustement
poursuivis et condamnés pour leurs
idées - Israël/La France condamne
avec la plus grande fermeté
l'attaque terroriste perpétrée le 22
mars dans la ville de Beer Sheva -
Mer noire
(Paris, 23 mars 2022)**

Au point de presse de ce jour, la porte-parole a fait les déclarations et répondu à la question suivante :

1 - Réunion des ministres des affaires étrangères du triangle de Weimar (22 mars 2022)

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères s'est entretenu en visioconférence en format Weimar, le 22 mars, avec ses homologues allemande et polonaise, Annalena Baerbock et Zbigniew Rau.

Les ministres ont évoqué la situation en Ukraine et la poursuite de leur coopération dans ce format, dans la perspective notamment du Conseil européen des 24 et 25 mars. Ils ont rappelé leur condamnation la plus ferme de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine et des actions militaires russes menées contre les populations civiles et les centres de population en violation du droit international humanitaire. Ils ont appelé à la mise en place immédiate d'un cessez-le-feu complet sur l'ensemble du territoire ukrainien, seul à même de permettre des négociations sérieuses pour mettre fin au conflit.

Les ministres ont marqué l'importance que les Européens poursuivent leurs efforts pour renforcer le coût pour la Russie de la poursuite de sa guerre contre l'Ukraine et ont évoqué des mesures supplémentaires en ce sens. Ils ont fait part de leur détermination à soutenir le peuple et le gouvernement ukrainiens, soulignant la nécessité que l'Union européenne et ses Etats membres continuent d'apporter un appui financier, matériel et humain à l'Ukraine et aux pays voisins.

Face aux arrivées massives de réfugiés d'Ukraine, les ministres ont relevé l'effort exceptionnel de solidarité de la Pologne et des États membres de l'Union européenne accueillant les réfugiés et ont marqué la nécessité de renforcer le soutien de l'Union européenne à leur égard, de même qu'à l'égard de la Moldavie.

Les ministres sont convenus de poursuivre leur dialogue dans ce format.

2 - Russie - La France condamne le verdict à l'encontre d'A. Navalny, la confirmation de la dissolution de Memorial, et salue le courage des militants de la société civile russe qui sont aujourd'hui injustement poursuivis et condamnés pour leurs idées (23 mars 2022)

Nous condamnons fermement le verdict de neuf années de prison et 1,2 million de roubles d'amende prononcé le 22 mars par le tribunal de Lefortovo à Moscou à l'encontre de l'opposant et militant anti-corruption Alexeï Navalny.

Cette décision des autorités russes témoigne de l'acharnement judiciaire subi par M. Navalny, sa famille et ses proches collaborateurs. L'arrestation des avocats de M. Navalny, Olga Mikhailova et Vadim Kobzev, à l'issue de l'audience est très préoccupante et illustre les pressions exercées contre la défense.

Nous estimons que M. Navalny n'a pas bénéficié d'un procès équitable et n'a pas sa place en prison. Nous appelons une nouvelle fois les autorités russes à le libérer.

Nous condamnons également la décision de la Cour suprême de la Fédération de Russie de rejeter la demande de report de la dissolution de l'ONG Memorial International.

Nous saluons le courage de M. Navalny, des membres de Memorial et de tous les militants de la société civile en Russie qui sont aujourd'hui injustement poursuivis et condamnés pour leurs idées.

3 - Israël - La France condamne avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste perpétrée le 22 mars dans la ville de Beer Sheva (23 mars 2022)

La France condamne avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste perpétrée le 22 mars dans la ville de Beer Sheva en Israël, au cours de laquelle quatre personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées. Rien ne saurait jamais justifier la violence et le terrorisme.

La France présente ses condoléances aux proches des victimes et ses vœux de prompt rétablissement aux blessés.

4 - Mer Noire

Q - Est-ce que la France pourrait envoyer des navires militaires dans la mer Noire, ou bien la permission des autorités turques est-elle le facteur décisif ?

R - L'accès et la navigation de bâtiments militaires en mer Noire est régie par la Convention de Montreux. La France s'en tient à ces règles claires et acceptées de tous./.

Quelle / Source / Źródło: https://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/util/documents/accede_document.php?1650476971461
(Accessed 20 April 2022)